

Image not found or type unknown



indemnité d'occupation

Par **topaze21**, le **01/09/2020** à **17:45**

Nous disposons d'un appartement avec mon ex-mari. Ce dernier a mis des personnes qui vivent dedans "à titre gratuit".

Je n'ai pas de possibilité d'accéder à l'appartement.

Ai je le droit à une indemnité?

Par **Visiteur**, le **01/09/2020** à **18:30**

Bonjour

La politesse est une obligation sur ce forum.

Votre ex a donc pris la disposition de ce bien , vous êtes lésée par l'absence de la moitié du loyer.

Je vous invite à reprendre contact avec votre avocat, ou directement avec le JAF.